



du Bazois

Assemblée Générale Vendredi 18 Septembre 2020

Rapport d'orientation

Convention Territoriale Globale de Services aux Familles a été signée pour 5 ans, par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan et la Caisse d'Allocation Familiales de la Nièvre. Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc...) sur les territoires prioritaires identifiés. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

L'année 2020 doit permettre d'établir des fiches actions de manière à déterminer les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les quatre centres sociaux selon huit axes définis. Les fonctionnements des 4 centres sociaux sont différents et tiennent compte de l'histoire, de l'existant et des priorités définies sur leur territoire d'intervention. La question qui se posera aux élus est la suivante : doit-on harmoniser les fonctionnements (harmonisation vers le haut, le bas ou à la moyenne), ou doit-on être dans une démarche de développement social local, c'est à dire soutenir l'existant en prenant en compte les attentes des habitants de chaque territoire ? Ce choix politique est important car soit il mettra en difficulté le centre social du Bazois, soit il lui permettra de poursuivre le travail au profit des habitants de la manière dont nous l'avons fait avec les élus locaux de la Communauté de Communes du Bazois. Il faudra également prendre en compte le désengagement de la MSA ; ce qui nous obligera à revoir nos priorités et nous amènera à faire des choix sur la pérennité ou pas de certaines activités, ainsi que sur leurs gestions.

Le projet de la Maison de la Parentalité sera le gros chantier de cette année 2020 avec la recherche de partenaires financiers nous permettant la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement de son espace extérieur. Un comité de pilotage sera mis en place pour suivre ce projet, tant sur le plan technique (architecte...) que sur le plan financier.

La Maison des Services Au Public a été labellisée Maison France Services en février 2020, ce qui permet d'élargir notre collaboration avec d'autres partenaires. La Maison France Services a été inaugurée par la Sous-Préfète le 21 août dernier. Je tiens à préciser que le transport à la demande n'est pas du ressort du centre social mais de la Communauté de Communes et des municipalités qui ont fait ou non le choix d'en prendre la compétence. Au niveau de la mutuelle M.O.S, le Conseil Départemental a maintenant conventionné pour tous les nivernais et a organisé des lieux de permanences sur le département (Châtillon ne fait pas partie des retenus).

L'espace aquatique reste un lieu essentiel dans l'action du centre social. Les diverses activités ont accueilli plus de 150 personnes l'année dernière. Nous sommes heureux de pouvoir accueillir l'école de Châtillon en Bazois, et espérons que le syndicat intercommunal du T.A.A.B. trouvera une solution pour permettre aux élèves de fréquenter l'espace aquatique.

Au niveau des actions familles, les sorties, l'atelier cuisine, la fête du jeu seront poursuivis et nous développerons un accompagnement à la scolarité. Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents a ouvert ses portes en janvier 2020.

Nous poursuivrons et développerons les actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement avec le soutien de la C.A.R.S.A.T., de l'A.R.S., et du Conseil Départemental, et avec la forte implication des bénévoles dans le cadre de la commission personnes retraitées.

Nous poursuivrons la mise en œuvre du service de relayage pour lequel nous avons été retenu à titre expérimental par l'Agence Régionale de Santé. Le principe est de remplacer l'aidant pour lui permettre de prendre un temps de répit. Après une évaluation à domicile, le centre social proposera la mise à disposition de professionnels sur des temps d'intervention d'un minimum de 4 heures. Cela viendra en complément des actions pour les aidants (formation, groupes de paroles). Avec le soutien du pays Nivernais Morvan, et en partenariat avec les centres sociaux de Lormes et Moulins Engilbert, nous poursuivrons également notre partenariat avec le CCAS de Nevers dans le cadre de la plateforme d'accompagnement et de répit départementale. Cela nous permettra de pérenniser les groupes d'aide aux aidants et d'apporter un soutien psychologique aux aidants.

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile :

Au niveau du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental ont pris un arrêté en vue de contractualiser un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le service. Cette négociation devait avoir lieu en 2018 mais n'a pas démarré. On peut donc s'attendre sauf s'il y a évolution de la législation que celle-ci se déroule en 2020.

La négociation à mener portera sur les moyens à mobiliser pour les 5 années futures. Nous militerons pour :

- L'ajustement du territoire d'intervention en vue de n'avoir qu'un seul territoire d'intervention pour l'aide et le soin à domicile,
- Le maintien de la capacité à 40 places pour le S.S.I.A.D.,
- Au niveau de l'accompagnement, la poursuite des actions de prévention (relatives aux chutes à domicile, à l'isolement, à la dénutrition et à la déshydratation) sur les bases définies : 30 minutes par mois d'intervention auprès de 80 bénéficiaires,
- Le maintien des crédits liés aux actions de formation du personnel et ceux pour les échanges entre aide soignants et aides à domicile sur des situations complexes,
- La reprise des déficits de l'aide à domicile des années 2014 (15 348.48 €) et 2015 (20 520.57 €).

Accueil de Jour :

Là aussi la négociation d'un C.P.O.M. est prévue. Le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé nous ont attribué 4 places supplémentaires pour l'ouverture d'une antenne de l'accueil de jour sur Saint Honoré les Bains. Après avoir été accueillis dans un premier temps dans une salle mise à notre disposition par la Commune de Saint Honoré Les Bains, nous sommes entrés au 1^{er} juillet dans nos locaux. A cette occasion, je remercie Monsieur le Maire de Saint Honoré les Bains de nous avoir mis à disposition une salle ; et aux bénévoles d'avoir œuvré dur pour que l'ouverture de l'accueil de jour dans nos locaux puisse se faire au 1^{er} juillet.

A l'heure où j'écris ce rapport, les orientations qui auraient dues être présentées en avril dernier sont toujours d'actualité, mais ont connu une grande perturbation à cause de la crise sanitaire qui nous a touché. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel qui pendant cette crise a pris quotidiennement des risques pour la continuité des différents services.